

République française  
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE  
DEPARTEMENT de la Lozère

DE\_2021\_018

Séance du mardi 26 janvier 2021

Membres en exercice : 19

Date de la convocation: 22/01/2021

Présents : 17

*L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-six janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stephan MAURIN,*

Votants: 17

Pour : 17

Contre : 0

Secrétaire de  
séance:Catherine BLACLARD

Présents : Clara ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Sophie BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Julie DELES, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Guillaume HARVOIS, Olivier MALACHANNE, Thibaud MALGOUYRES, Stephan MAURIN, Gilles MERCIER, Daniel MOLINES, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés:

Excusés: Matthias CORNEVAUX, Mathieu PUCHERAL

Absents:

Objet: Achat d'une épareuse - Plan de Financement - DE\_2021\_018

Monsieur le maire explique au Conseil municipal que le travail d'entretien des bords de route, extrêmement sensible et pregnant dans une commune comme la nôtre dont la voirie est parfois très étroite et dangereuse, mais où la biodiversité est également une question importante dans la gestion de cette problématique.

Il apparaît que l'achat d'une épareuse semble être un investissement intéressant pour la commune. Cela nous permettrait de garder le contrôle du moment et de la priorité des bords de route à entretenir, tout en économisant de l'argent en faisant faire ce travail en régie.

Monsieur le maire présente au conseil les trois devis reçus et propose de prendre le matériel de la meilleure qualité possible, avec une garantie forte car les épareuses sont du matériel soumis à rude épreuve et que les casses ne sont pas rares.

Le montant du matériel choisi s'élève à 26 700 €.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

DETR : 60 % - 16 020 €

Autofinancement : 40 % - 10 680 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE l'achat d'une épareuse pour un montant de 26 700 € HT.

ACCEPTTE le plan de financement proposé par monsieur le maire.

CHARGE Monsieur le Maire de déposer le dossier de subvention auprès de l'Etat.

S'ENGAGE à prévoir la dépense dans son budget 2021

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,

Les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Stephan Maurin

